

Appel à projets : animation départementale REAAP



Cahier des charges

28 octobre 2025



Table des matières

1- Les enjeux.....	2
2- Structuration départementale :.....	2
3- Objectifs de la mission d’animation.....	3
3-1 Fédérer et animer le réseau des acteurs locaux engagés dans le soutien à la parentalité.....	3
3-2 Créer des évènements et des rencontres annuelles au niveau départemental et territorial	4
3-3 Organiser la communication et la diffusion de l’information auprès des acteurs locaux	4
3-4 Assurer un reporting régulier aux co-pilotes et contribuer à la gouvernance partagée..	5
4- Profil attendu	5
5- Modalités financières et contractuelles	6
6- Critères de sélection des candidats	6
6.1 La recevabilité administrative	6
6.2 Le dépôt d’une candidature assortie d’un projet de réponse.....	6
Annexe N° 2 Références réglementaires synthétiques.....	<u>111</u>
Annexe N° 3 Rétroplanning et grille de notation.....	<u>172</u>

1- Les enjeux

En 1998, la conférence de la famille annonce la création des Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) afin de soutenir la parentalité par une démarche partenariale de proximité. La circulaire interministérielle du 09 mars 1999 précise les objectifs, les publics concernés, les principes de fonctionnement.

Le soutien à la parentalité constitue une politique publique transversale, fondée sur le principe d'universalité, visant à accompagner les parents dans leur rôle de parents.

Les enjeux majeurs du REAAP visent à soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, à renforcer les capacités des familles et à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant.

La circulaire 2024 - 227 de la branche Famille définit la nouvelle structuration du Fonds national parentalité (Fnp) et le cadre de financements des projets parentalité qui contribuent à la déclinaison locale de la politique de soutien et d'accompagnement à la parentalité, définie par la Cog 2023-2027, dont le **soutien des dynamiques d'animation et promotion de la parentalité sur les territoires et l'animation des réseaux d'acteurs parentalité à l'échelon départemental**.

L'animation de la politique de soutien à la parentalité au niveau départemental se définit par :

- La coordination et animation du réseau d'acteurs (professionnels et bénévoles) pour favoriser et dynamiser les échanges.
- La communication, capitalisation et la diffusion de l'information auprès des acteurs locaux et des parents.

Cette mission d'animation relève de la Caf qui, selon les configurations locales et des dynamiques partenariales déjà existantes, peut la déléguer à un partenaire.

Une convention départementale de coordination des dispositifs de soutien à la parentalité coordonne la mise en œuvre des missions entre les différentes institutions signataires à l'échelle du département.

2- Structuration départementale :

Le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) fixe les priorités du REAAP 11.

Sa déclinaison (cf annexe 1) :

- **Une sous-commission thématique « Mobilisation des parents, conciliation vie familiale/vie professionnelle et soutien à la fonction parentale »** suit la mise en œuvre de la feuille de route du SDSF, recueille et compile les données qualitatives et quantitatives, propose des adaptations ou de nouvelles actions.
- **Le comité des financeurs Parentalité REAAP** examine les demandes de labellisation, s'assure de la pérennité et de la qualité des services soutenus et détermine les financements des actions labellisées et déposées (actuellement sous Elan la plateforme de dépôt et de téléchargement).

- **Le comité technique** : assure le suivi et l'évaluation des dispositifs.
- **Le Comité départemental parentalité** : lieu de débat, de réflexion et d'échange d'informations. Il est composé de l'animateur départemental REAAP qui pilote et anime le comité, des référents thématiques parentalité des institutions et des représentants des comités locaux parentalité.
- **Les Comités Locaux Parentalité (CLP)** : Ils sont composés d'acteurs institutionnels, d'associations des territoires définis, de parents (pouvant être partie prenante ou représentés par les professionnels ou bénévoles des associations) et des personnes qualifiées (les personnes exerçant une profession libérale dans le domaine de la parentalité et souhaitant s'investir dans la vie du réseau) sur les bassins de vie de l'Aude.

5 Comités Locaux parentalité fonctionnent sur les territoires suivants : Narbonnais, Corbières-Minervois, Carcassonnais, Haute Vallée de l'Aude et Lauragais.

Ils repèrent les besoins des familles ; informent et échangent sur l'actualité (actions, structures, interlocuteurs ..) et plus largement sur les différentes actions du soutien à la parentalité du territoire concerné ; mettent en place des actions en mutualisant les moyens. Ils sont en relation étroite avec l'animateur du REAAP et informent le comité départemental parentalité.

Le secrétariat du REAAP est assuré par la CAF dans le cadre du secrétariat général du Schéma Départemental du Service aux Familles (SDSF).

3- Objectifs de la mission d'animation

L'opérateur retenu aura pour mission principale d'assurer **l'animation technique du REAAP départemental** en cohérence avec la charte nationale des REAAP, les orientations du SDFS et les attendus des partenaires pilotes.

3-1 Fédérer et animer le réseau des acteurs locaux engagés dans le soutien à la parentalité.

- **Dans le cadre des comités locaux parentalité :**
 - Soutenir la mission d'animation, dans une approche cohérente à l'échelle du département : échanges de pratiques, mutualisation de moyens .. dans le cadre de rencontres du réseau des animatrice(eur)s des CLP
 - Valoriser les expériences développées dans les comités locaux parentalité en vue d'essaimer selon la pertinence et les besoins des territoires
 - Recueillir les besoins de acteurs des territoires afin de proposer des orientations et actions à déployer

- **Au sein du comité départemental :**
 - Analyser les données des territoires
 - Evaluer les actions des comités locaux
 - Proposer des orientations départementales
 - Animer et évaluer des actions départementales
 - Préparer les réunions plénières du réseau.

3-2 Créer des évènements et des rencontres annuelles au niveau départemental et territorial

- **Organiser des journées départementales du REAAP** au moins une fois par an à destination des professionnels (salariés ou bénévoles) du soutien à la parentalité qui œuvrent sur le département et des équipements et services conventionnés. Pourront être associés à ces journées les représentants des parents acteurs au sein des comités locaux parentalité.
- **Contribuer au dispositif départemental Premières pages et soutenir le déploiement de l'opération sur les territoires :** suivi des actions territoriales, communication, médiation.
- **Soutenir une manifestation à destination des parents** sur des sujets d'actualité, de préoccupation au regard des besoins exprimés par les familles par le biais des comités locaux parentalité, par exemple sur l'adolescence, le répit parental... avec des supports de type conférence débat, théâtre, exposition, webinaire ...
- **Accompagner sur les territoires des rencontres en direction des parents** afin de favoriser l'accès aux familles les plus éloignées à des actions de soutien à la parentalité par exemple « opération premières pages » ...en appui des comités locaux parentalité.

3-3 Organiser la communication et la diffusion de l'information auprès des acteurs locaux

L'animateur du REAAP est en responsabilité dans la circulation de l'information et le déploiement d'une communication fiable et de qualité

- **Informé sur l'actualité du REAAP** et les dispositifs de soutien à la parentalité : la lettre du REAAP au moins 3 éditions annuelles plutôt à destination des professionnels
- **Communiquer sur les réseaux sociaux** afin de faire connaître l'offre de service en matière de soutien à la parentalité, les événements au niveau départemental et ceux déclinés sur les territoires ainsi que les ressources (webinaire, guide, podcast...).
- **Elaborer une base documentaire et de ressources** afin de doter les acteurs de la parentalité d'outils leur permettant de déployer des actions à destination des parents (outils pédagogique, jeux, exposition, malle pédagogique, ouvrages...).

3-4 Assurer un reporting régulier aux co-pilotes et contribuer à la gouvernance partagée.

Le comité technique REAAP, composé des référents parentalité des financeurs, assurera l'accompagnement et le soutien de l'animateur REAAP dans sa mission d'animation départementale : réunion régulière, validation des projets d'animation, suivi d'activité, réponses aux sollicitations autant que de besoin, mise à disposition d'outils.

L'animateur du REAAP devra fournir des bilans annuels et évaluation tant des actions départementales que des actions territoriales dans le cadre du comité départemental et du comité des financeurs au sein du SDSF.

- Réaliser annuellement une synthèse des actions réalisées par les comités locaux parentalité à faire valider par le comité des financeurs.
- Elaborer régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des partenaires du soutien à la parentalité afin de réajuster les interventions.
- Proposer annuellement au comité des financeurs une évaluation des actions menées basées sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs mesurables, pour exemple :
 - Nombre et nature des animations conduites
 - Nombre de familles impactées : profils des familles, nature des informations fournies
 - Nombre et nature des partenariats développés
 - Participation aux instances partenariales existantes
 - Indicateurs d'évolution :
 - Enquête auprès des familles (impact sur l'évolution des relations parents/enfants)
 - Mesurer l'évolution du taux de fréquentation en nombre de famille et d'intervenants.
- Proposer un plan d'action soumis à validation
- Alerter en cas de difficulté rencontrée.

4- Profil attendu

Peut répondre à cet appel d'offre :

Une association loi 1901, une coopérative d'intérêt collectif, ou une structure non lucrative ayant une expérience avérée en coordination territoriale, animation de réseau et soutien à la parentalité.

Compétences attendues :

- Connaissance des politiques familiales et des dispositifs de soutien à la parentalité.
- Expérience en animation de réseaux multi-acteurs.
- Capacités en gestion de projet, animation partenariale, et évaluation.
- Maîtrise des outils collaboratifs et de communication : outils digitaux, travail à distance, réseaux sociaux actifs à ce jour (page Facebook) et à développer.

5-Modalités financières et contractuelles

Budget annuel indicatif : 60 000 TTC, incluant à minima 0,5 ETP et les frais liés à l'animation du réseau.

- 45 500 € : salaire animateur et charges fixes de la structure :
- 14 500 € : budget animation départementale pour :
 - Actions départementales à destination des professionnels et des familles : 11 000€
 - Communication : 1 500 €
 - Matériel pédagogique mutualisé : 2 000 €

Durée de la mission : 1 an renouvelable deux fois sous réserve de la signature d'une convention annuelle.

6-Critères de sélection des candidats

6.1 La recevabilité administrative

- le récépissé de déclaration en Préfecture pour les associations
- la fiche d'identification de la structure et de sa gouvernance
- la liste des personnes membres du Conseil d'administration de l'association
- le nombre d'adhérents
- les statuts mis à jour
- les comptes de l'année précédente
- le dernier bilan d'activité de l'association
- un RIB

6.2 Le dépôt d'une candidature assortie d'un projet de réponse

La sélection se fera sur la base d'un dossier de candidature (merci d'en numérotter les pages) qui contiendra :

- Une présentation de la structure avec un organigramme détaillé,

Une note d'opportunité décrivant précisément :

- **Une présentation des atouts** de la (des) structure(s) dans le domaine de la parentalité pour porter le projet,
- **L'expérience du professionnel missionné** par la structure pour occuper la fonction d'animateur(rice) du REAAP,
- **Une présentation des partenariats** d'ores et déjà construits et ceux qui seront à développer avec les acteurs de la parentalité
- **Les modalités de déploiement** (profil de poste et diplômes du personnel dédié, organigramme prévisionnel, répartition des activités, actions, communication...) et les

moyens alloués au projet compte tenu des attendus fixés. La structure peut amener des axes/projets innovants qui seront étudiés lors de l'analyse des réponses,

- Les moyens mis en œuvre pour mettre en synergie les acteurs et développer des relations partenariales,
- **Les moyens mis en œuvre** pour assurer une couverture départementale et une proximité d'intervention auprès des familles/des professionnels (tenir compte de la géographie du département et des déplacements à prévoir),
- **Un budget prévisionnel de fonctionnement** sur 2 années (2026/2027) faisant apparaître le détail des dépenses de fonctionnement liées à ce service (ex : salaires chargés, frais de formation, frais de déplacement, frais d'intervention de spécialiste de la parentalité...) Ainsi qu'un détail des recettes (celles prévues par les institutions et d'autres le cas échéant : fonds propres, autres subventions).
- **Un budget d'investissement**, si des besoins en investissement sont déterminés au moment du dépôt de la candidature, le candidat est invité à les identifier et à les chiffrer.
- **Le compte de résultat et bilan N-1** de la structure, validés lors de la dernière Assemblée Générale.

La prise de fonction du poste de l'animateur du REAAP est prévu pour le **2 janvier 2026**.

6.3 Procédure de réponse :

Le dossier dûment complété sera transmis au plus tard **le 21 novembre 2025** :

- Par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante avant minuit à :

Madame La Directrice
Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude
Service Pole Développement Territorial
18 avenue des berges de l'Aude – 11 872 CARCASSONNE

- Sur place :

À la CAF de l'AUDE – 18 avenue des berges de l'Aude
11 872 CARCASSONNE
De 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00

Ce dépôt sera effectué contre récépissé.

- Par mail : avec objet « Animation départementale REAAP » :
à l'adresse suivante : appels_projet11@caf11.caf.fr

Dès réception de la candidature, une attestation de dépôt sera envoyée.

Les candidatures seront examinées sur la base des critères énoncés en annexe n° 3


Une notification sera adressée au candidat retenu, accompagnée d'une convention.

Un jury sera constitué et un entretien pourra être organisé.

Les candidats non retenus recevront une information par mail ou courrier.

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez également adresser vos demandes au sein de la Caf de l'Aude _ Service Développement Territorial à

Marie-Laure DURAND

 marie-laure.durand@caf11.caf.fr

 04 68 11 61 68 / 06 08 78 55 44

ANNEXES

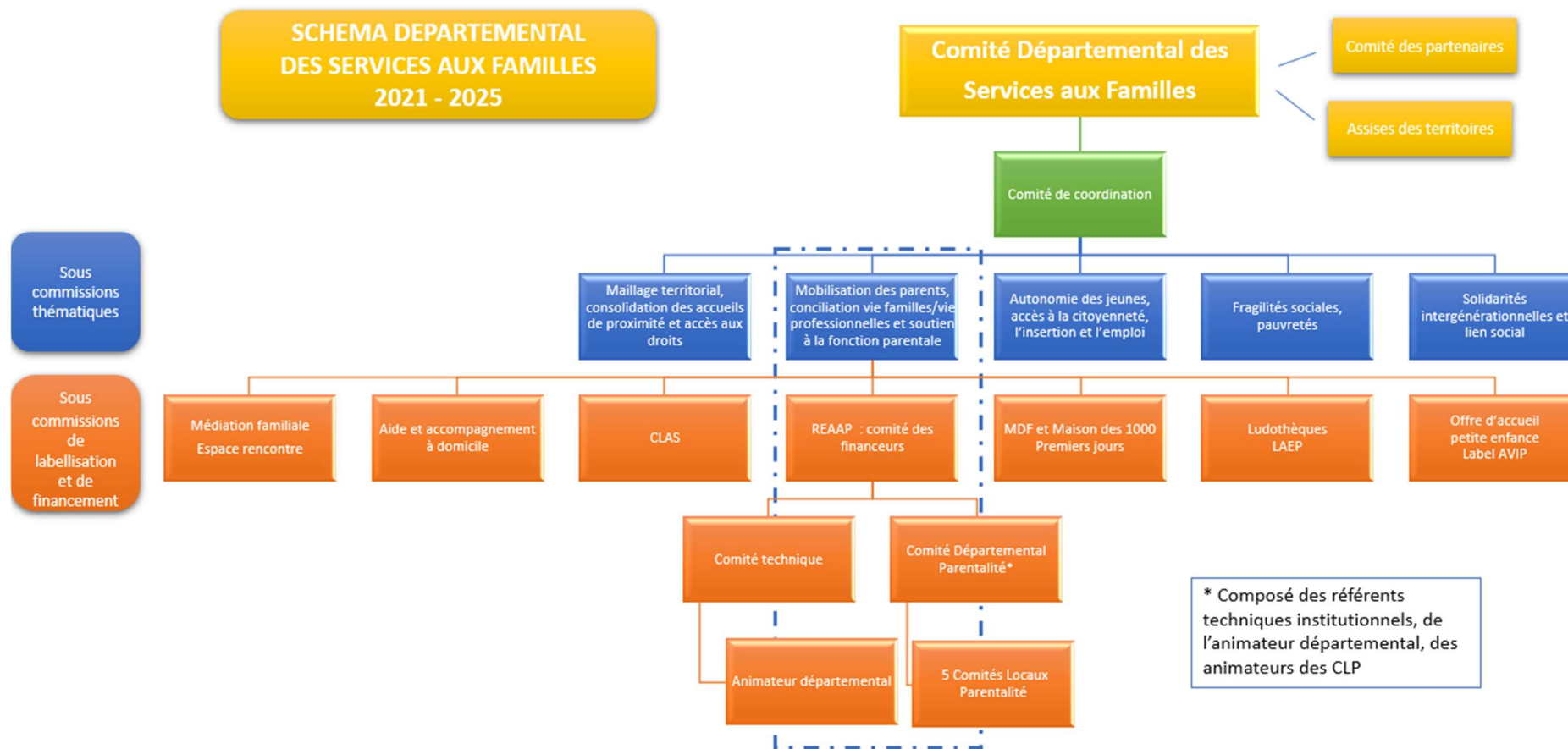
Annexe N°1 schéma de la comitologie du SDSF sur la thématique Parentalité

Annexe N°2 Références réglementaires synthétiques

Annexe N ° 3 Proposition de rétroplanning et proposition de grille de notation

Annexe N° 1 Schéma de la comitologie du SDSF sur la thématique Parentalité

Le REAAP : une structuration prévue dans l'organisation du Comité Départemental du Schéma Départemental des Services aux Familles



Annexe N° 2 Références réglementaires synthétiques

Référence légale	Objet	Source / Lien
la circulaire DIF/DGAS/DIV/DPM N°1999/153 du 9 mars 1999	Mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien. Création par la conférence de la famille de 1998, les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)	Bulletin Officiel n°99/11 + annexe charte Charte nationale des REAAP
Charte des REAAP	8 principes pour accompagner les parents	2025CharteNationaleSoutienParentalite.pdf
Circulaire CNAF n° 2024-227 relative aux Fonds national Parentalité (Fnp)	Nouvelle structuration du Fonds national parentalité (Fnp) et le cadre de financements des projets parentalité qui contribuent à la déclinaison locale de la politique de soutien et d'accompagnement à la parentalité définie par la Cog 2023-2027.	C-2024-227.pdf
Circulaire CNAF relative aux Conventions Territoriales Globales (CTG).	Rend obligatoire l'intégration de la parentalité comme axe de travail des CTG signées avec les collectivités.	https://www.caf.fr/partenaires/offre-de-service/conventions-territoriales-globales
Circulaire CNAF du 3 juillet 2025 sur les SDSF et la parentalité.	Actualise les modalités de pilotage et d'évaluation des SDSF et précise les attentes sur la coordination et l'articulation des actions parentalité à l'échelle départementale.	Non accessible pour l'instant

Annexe N° 3 Rétroplanning et grille de notation

Étapes	Dates
Publication de l'appel	28 octobre 2025
Clôture de l'appel	21 novembre 2025
Sélection des candidatures	26 novembre
Notification et convention	Décembre 2025
Démarrage mission	2 janvier 2026

Critère	Description	Pondération
Compréhension des enjeux REAAP/SDSF	Pertinence de l'analyse du contexte et des enjeux départementaux, intégration des objectifs 2025, articulation avec la coordination stratégique	20 %
Compétence et expérience de la structure sur la parentalité	Pertinence des connaissances avancée dans le cadre du soutien à la parentalité Profil de l'animateur	20%
Viabilité financière	Equilibre budgétaire de la structure	10 %
Méthodologie d'animation	Qualité du plan d'action, diversité des formats d'animation, outils proposés	20 %
Partenariat et coopération	Capacité à travailler en lien avec les référents parentalité, institutions, acteurs locaux	15 %
Communication et valorisation	Pertinence des supports proposés, fréquence, adaptation au public	10 %
Suivi et évaluation	Indicateurs, méthodes d'évaluation, reporting au comité des financeurs	5 %